Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario

# Rapport d’analyse du **secteur de l’énergie** en Ontario

**Version 1**

**Septembre 2015**

## Table des matières

[1. Objet 3](#_Toc469918975)

[2. Aperçu du secteur de l’énergie en Ontario 3](#_Toc469918976)

[3. Analyse des collections des Archives publiques de l’Ontario 5](#_Toc469918977)

[4. Méthode d’analyse du secteur de l’énergie 6](#_Toc469918978)

[Identification des sous-secteurs 6](#_Toc469918979)

[Exclusions et limites 6](#_Toc469918980)

[5. Analyse des sous-secteurs de l’énergie 6](#_Toc469918981)

[Sous-secteurs du secteur de l’énergie: 7](#_Toc469918982)

[Liens fonctionnels du gouvernement 7](#_Toc469918983)

[Annexe A : Analyse des sous-secteurs de l’énergie 8](#_Toc469918984)

# 1. Objet

Le présent rapport vise à appliquer les recommandations clés de la Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario en examinant les principaux secteurs de l’Ontario. Il met au premier plan les sous-secteurs ou les domaines du secteur privé de l’énergie qui sont plus propices à produire des documents d’intérêt provincial.

Au total, le secteur de l’électricité de l’Ontario est une industrie de 15 milliards de dollars par année qui met à contribution tant le secteur public et que le secteur privé et qui emploie directement et indirectement quelque 95 000 Ontariens. Les investissements annuels de sources privées dans l’électricité en Ontario représentent également des milliards de dollars. La production d’électricité en Ontario est une réalité bien visible pour presque tous les citoyens de l’Ontario, et le secteur de l’énergie a une incidence quotidienne sur leur qualité de vie et leur capacité de fonctionner dans une société moderne.

L’identification et l’évaluation des activités du secteur de l’énergie guideront et appuieront la politique d’acquisition des documents privés du secteur de l’énergie dans la *Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario*.

# 2. Aperçu du secteur de l’énergie en Ontario

Les bases du secteur de l’énergie actuel de l’Ontario ont été établies en 1974, alors que la Hydro-electric Power Commission a été reconnue société de la Couronne et rebaptisée Ontario Hydro.[[1]](#footnote-1) En 1979, la Commission Porter a recommandé que la planification de l’électricité de l’Ontario soit axée sur la gestion de la demande, et non de l’offre. Cette nouvelle optique était attribuable au coût de la construction et de l’exploitation des centrales nucléaires, dont six ont été construites dans la province entre 1971 et 1978.[[2]](#footnote-2) Le trio d’énergie de source hydroélectrique, au charbon et nucléaire a permis de produire la majeure partie de l’électricité de l’Ontario dans les années 1990. Cependant, dans le milieu des années 1990, on prévoyait que l’offre ne serait pas en mesure de répondre à la demande.[[3]](#footnote-3) Selon les prévisions, l’écart entre l’offre projetée et l’offre réelle s’annonçait important, cependant, on estimait que la construction de quatre nouveaux réacteurs nucléaires à Darlington allait accroître l’offre d’énergie nucléaire et ainsi combler cet écart. La dette importante qu’a engendrée la construction à Darlington a mis un frein à la construction d’autres centrales électriques, en particulier par le secteur public et parapublic.

L’adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l’énergie* a mis fin au monopole de la production d’électricité par Ontario Hydro et la province s’est tournée vers un nouveau réseau d’électricité axé sur le marché. Ontario Hydro a été divisée en cinq sociétés distinctes qui relèvent toutes du ministère de l’Énergie.[[4]](#footnote-4)

1. La Commission de l’énergie de l’Ontario a été créée pour réglementer les industries du gaz naturel et de l’électricité.
2. L’Office de l’électricité de l’Ontario devait se charger de la planification du réseau et des prévisions de la demande.
3. La Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité devait gérer tous les producteurs, les transporteurs et les revendeurs.
4. Hydro One devait gérer les câbles et les réseaux de transport.
5. Ontario Power Generation était chargée de la production et de la vente d’électricité dans la province.[[5]](#footnote-5)

Grâce à ce réseau, un marché libre de courte durée s’est établi pour l’électricité en 2002. De 1996 à 2003, alors que ce réseau se développait, la capacité totale de production d’électricité en Ontario a chuté de 6 %, alors que la demande, elle, a augmenté de 8,5 %.[[6]](#footnote-6) La combinaison de la déréglementation du marché, de l’augmentation de la demande et de la diminution de l’offre a entraîné une hausse brutale du prix de l’électricité. Pour contrer cette situation, un plafond pour les prix de l’électricité a été fixé en 2002. Les préoccupations se sont également accrues à l’égard de la dépendance de la province à la production axée sur le charbon, dont le coût d’importation est élevé.

En 2003, une panne d’électricité dans l’est de l’Amérique du Nord a accentué les inquiétudes quant à la stabilité à long terme de l’approvisionnement en électricité en Ontario. La rénovation de centrales nucléaires, la création de sources d’énergie renouvelables, telles que l’énergie solaire et éolienne, une plus grande production d’énergie hydroélectrique, ainsi que des améliorations aux lignes de transport et de distribution ont contribué à multiplier les sources d’alimentation sur les lignes et ont permis d’éliminer progressivement l’électricité produite à partir du charbon. Le *Plan pour le réseau d’électricité intégré* de 2007 a mis en lumière la nécessité d’assurer un approvisionnement suffisant, de doubler l’approvisionnement de sources renouvelables, de réduire la demande, de remplacer le charbon, de renforcer le réseau de transport et d’assurer la stabilité des prix.[[7]](#footnote-7) Ce plan a été renforcé par l’adoption de la *Loi sur l’énergie verte* en 2009 qui visait à stimuler la croissance de sources d’énergie propre et renouvelable, permettant notamment de garantir des tarifs de rachat garantis pour certains types d’électricité et de donner à ces sources d’électricité un meilleur accès à l’ensemble du réseau d’électricité.

En 2013, l’Ontario a produit 56 % de son électricité à partir de l’énergie nucléaire, 22 % de l’hydro-électricité, 10 % de l’énergie produite par le gaz naturel et le pétrole, 3 % de l’énergie éolienne, 2 % de l’énergie du charbon et 7 % d’autres sources. On s’attend à ce que cette combinaison se maintienne à l’avenir, à l’exception de l’énergie éolienne qui devrait remplacer complètement le charbon dans cette combinaison. Aussi, l’ensemble des initiatives de conservation de l’énergie devrait faire diminuer la demande globale.[[8]](#footnote-8) Pour conserver cette combinaison, de nouveaux investissements importants seront nécessaires dans l’énergie nucléaire, hydroélectrique et éolienne, dont la majeure partie proviendra du secteur privé. Par exemple, depuis 2003, l’Ontario a signé plus de 16 000 contrats d’approvisionnement en énergie renouvelable pour la réalisation de projets d’énergie éolienne, hydroélectrique, solaire et bioénergétique. Ces derniers comprennent des projets d’échelle variable réalisés par des entreprises et des membres de la communauté, notamment des « micro » projets réalisés par des propriétaires, des agriculteurs et de petites entreprises, ainsi qu’un accord d’envergure de 7 milliards de dollars conclu avec la société Samsung pour la réalisation de grands projets solaires et éoliens.[[9]](#footnote-9)

# 3. Analyse des collections des Archives publiques de l’Ontario

Lors de l’examen des collections des Archives publiques de l’Ontario, une recherche dans la base des données descriptives des archives a été entreprise pour déterminer quels documents avaient été acquis auprès du secteur privé et complétaient les fonctions du gouvernement en matière d’administration et de réglementation de l’énergie. Cette recherche a révélé que les collections des Archives publiques contenaient seulement un petit nombre de documents privés qui documentent certaines des fonctions exercées par le ministère de l’Énergie et ses organismes.

Les Archives publiques de l’Ontario indiquent que les trois fonctions fondamentales du Ministère sont les suivantes :

1. Gestion de l’approvisionnement en énergie
2. Promotion de la conservation d’énergie
3. Réglementation du secteur de l’énergie

Les collections des Archives contiennent peu de documents privés ou, tout au mieux, ces documents sont tangentiellement liés à toutes ces fonctions. Par exemple :

1. F 4617 – Le fonds pour les normes techniques et de la sécurité contient de la documentation portant sur la sécurité des combustibles et les récipients sous pression, y compris l’équipement utilisé dans les centrales nucléaires. Cependant, la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) a été créée par le gouvernement de l’Ontario pour assurer cette fonction et bon nombre de ses documents datant de la période ultérieure à 1980 sont des documents gouvernementaux.
2. F 4563 – Le fonds Peter Favot contient plusieurs dossiers de projet liés à l’énergie solaire et à l’énergie tirée de la combustion du bois, ainsi que des concepts pour développer des communautés économes en énergie. Cependant, ces documents ne constituent qu’une petite portion des documents liés à ses travaux en architecture.

# 4. Méthode d’analyse du secteur de l’énergie

Cette section décrit la méthode d’analyse et justifie la manière dont le secteur a été divisé et évalué.

## Identification des sous-secteurs

Les sous-secteurs du secteur de l’énergie ont été sélectionnés d’après une analyse des activités majeures liées à la production, au transport et à la fourniture d’électricité en Ontario, ainsi que des activités visant à défendre ou à dénoncer certains types d’énergie. Les sous-secteurs ont été établis en fonction des principales catégories d’organismes, d’entités et de particuliers qui participent à ces activités dans le secteur privé ou qui ont un intérêt pour celles-ci.

## Exclusions et limites

Cette section fournit un aperçu de certains secteurs ou catégories du secteur de l’énergie de l’Ontario qui ont été exclus de l’analyse.

1. La Commission de l’énergie de l’Ontario est exclue puisque ses documents sont déjà couverts par le règlement de l’Ontario 336/07 pris en application de la *Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents.*

# 5. Analyse des sous-secteurs de l’énergie

L’annexe A a été créée dans le but d’examiner la portée du secteur de l’énergie en ce qui a trait aux points suivants :

1. Identification et définition des sous-secteurs et des catégories du secteur de l’énergie
2. Établissement de rapports entre les activités du secteur privé et les fonctions du gouvernement
3. Identification des collections actuelles des Archives publiques de l’Ontario liées au secteur de l’énergie (contenant des documents datant de la période ultérieure à 1980)
4. Justification de l’importance d’acquérir de la documentation dans un sous-secteur ou une catégorie
5. Identification du niveau de la priorité d’acquisition pour chaque sous-secteur en fonction de la justification

## Sous-secteurs du secteur de l’énergie:

Pour les besoins de l’analyse, les activités du secteur de l’énergie ont été réparties dans les sous-secteurs suivants à l’annexe A :

1. Générateurs d’électricité pour les entreprises
2. Générateurs d’électricité pour les communautés et les particuliers
3. Organismes de gestion, de transport et de planification de l’électricité
4. Organismes de pression
5. Chercheurs d’énergies de remplacement
6. Fournisseurs de matières premières

## Liens fonctionnels du gouvernement

Les liens fonctionnels fournis à l’annexe A sont fondés sur les trois fonctions fondamentales du Ministère suivantes :

1. Gestion de l’approvisionnement en énergie
2. Promotion de la conservation d’énergie
3. Réglementation du secteur de l’énergie

# Annexe A : Analyse des sous-secteurs de l’énergie

| **Sous-secteur** | **Description du sous-secteur** | **Fonction connexe du gouvernement et ministère de l’Ontario responsable** | **Collections privées connexes des Archives publiques de l’Ontario (contenant des documents pour la période ultérieure à 1980)** | **Justification raisonnée des sous-secteurs** | **Considérations relatives aux acquisitions** | **Priorité : Élevée** (les APO ont très peu de documents, voire aucun)  **Moyenne** (les APO ont un peu de documents)  **Faible** (les APO ont beaucoup de documents) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Générateurs d’électricité pour les entreprises | Ce sous-secteur comprend l’ensemble des entreprises qui exploitent des centrales électriques ou d’autres installations de production d’énergie dans un but lucratif. | Gestion de l’approvisionnement en énergie (Énergie) | Aucune collection connexe | Ce sous-secteur comprend les entreprises ayant un intérêt direct dans la production et la vente d’électricité dans la province. Les documents de ces organisations préciseront l’orientation de l’entreprise et leur intérêt dans le secteur de l’énergie, ainsi que tout écart par rapport aux objectifs du gouvernement. | Les Archives publiques de l’Ontario n’ont aucune collection liée à ce sous-secteur pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Générateurs d’électricité pour les communautés et les particuliers | Ce sous-secteur comprend les particuliers, les organismes communautaires, les coopératives et d’autres parties qui exploitent des centrales ou d’autres types d’installation de production d’électricité, soit directement ou indirectement (en étant partiellement propriétaire) dans un but non lucratif ou pour le recouvrement des coûts. | Gestion de l’approvisionnement en énergie (Énergie) | Aucune collection connexe | Ce sous-secteur comprend les particuliers, les organismes communautaires et les coopératives ayant un intérêt direct ou indirect dans la production et la vente d’électricité dans la province. Les documents de ces organismes préciseront l’orientation coopérative et leur intérêt dans le secteur de l’énergie, ainsi que tout écart par rapport aux objectifs du gouvernement. | Les Archives publiques de l’Ontario n’ont aucune collection liée à ce sous-secteur pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Organismes de gestion, de transport et de planification de l’électricité | Ce sous-secteur comprend tous les organismes chargés d’assurer l’intégrité du réseau d’électricité et la planification de la viabilité à court et à long terme de la production d’électricité dans la province. Il s’agit en majeure partie d’organismes quasi gouvernementaux. | Réglementation du secteur de l’énergie (Énergie) | F 4617 Fonds pour les normes techniques et de la sécurité | Ce sous-secteur comprend des organismes qui garantissent l’alimentation quotidienne en électricité aux citoyens ontariens. Les documents de ces organismes documenteront les priorités politiques et les changements dans le transport d’électricité. | Les collections des Archives publiques de l’Ontario pour ce sous-secteur sont très limitées pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Organismes de pression | Ce sous-secteur comprend des organismes qui défendent ou dénoncent diverses sources d’énergie en Ontario, ou qui militent pour la conservation globale de l’énergie. | Promotion de la conservation d’énergie  (Énergie) | F 1057 Fonds Energy Probe, F 1048 Fonds Pollution Probe, F 4642 Fonds Michael Hough | Cette sous-catégorie comprend les organismes actifs dans la société sur une base quotidienne dans le but de façonner le discours politique sur les options énergétiques. Les documents de ces organismes préciseront leur position non gouvernementale à l’égard de la production et du transport d’électricité dans la province, et documenteront les interactions entre la province et le citoyen à cet égard. | Les collections des Archives publiques de l’Ontario pour ce sous-secteur sont très limitées pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Chercheurs d’énergies de remplacement | Ce sous-secteur comprend les particuliers, les groupes ou les sociétés menant des recherches sur d’autres sources d’énergie. | Gestion de l’approvisionnement en énergie (Énergie) | Aucune collection connexe | Cette sous-catégorie comprend les particuliers dont les activités visent à améliorer la qualité de vie globale des citoyens de l’Ontario en proposant des options énergétiques propres et abordables. Les documents de ce sous-secteur documenteront les innovations significatives dans le secteur de l’énergie, et les options politiques à la disposition du gouvernement pour modifier le réseau de production et de transport d’électricité. | Les Archives publiques de l’Ontario n’ont aucune collection liée à ce sous-secteur pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Fournisseurs de matières premières | Ce sous-secteur comprend toutes les organisations chargées de produire et de vendre les matières premières qui permettent de produire de l’électricité en Ontario. | Gestion de l’approvisionnement en énergie (Énergie) | Aucune collection connexe | Ce sous-secteur comprend les organisations qui fournissent des matières premières essentielles au fonctionnement des centrales électriques actives en Ontario. Les documents de ces organisations documenteront les capacités et les limites décisionnelles à l’égard des politiques visant à garantir l’approvisionnement en matières premières pour produire et transporter l’électricité en Ontario. | Les Archives publiques de l’Ontario n’ont aucune collection liée à ce sous-secteur pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |

1. *Plan énergétique à long terme de l’Ontario : Pour l’édification d’un avenir énergétique propre.* Toronto : Imprimeur de la Reine pour l’Ontario, 2010, p. 5. [↑](#footnote-ref-1)
2. World Nuclear Association, *Nuclear Power in Canada* (www.world-nuclear.org), p. 3. [↑](#footnote-ref-2)
3. *Plan énergétique à long terme de l’Ontario*, p. 5. [↑](#footnote-ref-3)
4. Andrew Battiston, *Eliminating Coal Electricity Production in Ontario*, p. 12. [↑](#footnote-ref-4)
5. Idem, p. 14-15. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Plan énergétique à long terme de l’Ontario*, p. 5. [↑](#footnote-ref-6)
7. Idem, p. 7*.* [↑](#footnote-ref-7)
8. *Vers un bilan équilibré – Le Plan énergétique à long terme de l’Ontario.* Toronto : Imprimeur de la Reine pour l’Ontario, 2013, p. 9. [↑](#footnote-ref-8)
9. Plan énergétique à long terme de l’Ontario : Pour l’édification d’un avenir énergétique propre*, p.*28-29. [↑](#footnote-ref-9)